

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2025

Le quinze juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

Etaient présents : Christian LEGENDRE, Marlène JOHANET-FOURAGE, Martine GILLET, Thierry CAILLETTE, Françoise BODET, Valérie PEUGNET, Maïté AVILES, Jean-François DESCHAMPS. Michel TAFFOUREAU, Dany HAMONIERE, François VAPPEREAU.

Excusés ayant donné procuration : Cécilia JOHANET à Marlène JOHANET-FOURAGE, Serge GUERIN à Christian LEGENDRE, Lise LE DÛ à François VAPPEREAU.

Absent : Jérémy TAINÉ

Secrétaire de séance : Maïté AVILES

Le compte rendu du conseil municipal en date 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

1 Travaux du bourg et circulation

Monsieur le Maire informe les membres Conseil Municipal que les travaux du bourg avancent bien et qu'ils devraient être terminés d'ici quelques semaines.

Il rappelle également que lors de l'arrachage d'un tilleul, une cavité a été découverte. Les travaux ont donc été interrompus afin de permettre le passage d'une caméra sur demande du Conseil Départemental du Loiret. La visite de la cavité par une équipe de spéléologues a permis de découvrir une salle d'environ 4.50m de hauteur sous la RD11 ainsi qu'un tunnel prenant la direction de l'église. Un compte-rendu d'investigation a été remis à la mairie ainsi qu'une vidéo et des photographies. Un relevé topographique sera communiqué à la mairie dans les prochains jours.

Par conséquent et pour des raisons de sécurité, le conseil municipal décide de prendre un arrêté permanent interdisant la traversée de la commune aux poids lourds de + de 7.5 tonnes. Monsieur le Maire précise que les camions empruntent la déviation de Bazoches-les-Gallerandes sans perte de temps depuis le 21 octobre 2024, date de l'ouverture du chantier.

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger un arrêté de circulation permanent afin d'interdire la traversée de la commune aux poids lourds de + de 7.5 tonnes,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette décision.

2 Redevance GRDF 2025

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la notification reçue par GRDF relative à la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution publique de gaz naturel RODP 2025. Le montant de la redevance pour 2025 s'élève à **239€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'accepter la notification qui lui a été faite par GrDF

D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de 234€ correspondant à cette Redevance pour Occupation du Domaine Public.

3 Contentieux

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Tribunal Administratif d'Orléans relatif au contentieux entre la Commune et Madame Blandine CHENU qui perdure depuis décembre 2023. A ce jour, la clôture de l'instruction de l'affaire est fixée au 04/07/2025 sauf production d'éventuels mémoires avant ladite date.

4 FAJ / FUL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 2 juillet 2025 un courrier du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale un appel de fonds 2025 concernant le FAJ et le FUL. Il rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité donner suite comme précisé lors de la délibération prise le 8 avril 2025.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De confirmer la délibération du 8 avril 2025,

De ne pas donner suite à cet appel de fonds et de continuer à gérer les dossiers directement par la commune.

5 Devis / travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat avec l'agent d'entretien chargé du nettoyage des locaux de la commune prend fin au 31-08-2025. Le présent contrat ne sera pas renouvelé au profit d'une entreprise locale. En effet, suite à deux arrêts maladie au syndicat scolaire, il a été proposé d'augmenter le temps de travail de ce même agent déjà salarié par le SMIIS mais impossible de cumuler avec la mairie.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De confier l'entretien des locaux administratifs à une entreprise,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

5 Questions diverses

a/ Organisation des festivités des 13 et 14 juillet 2025 : Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles et des élus qui ont donné de leur temps pour l'organisation des festivités. La météo capricieuse dimanche 13 juillet à tout de même permis à Sébastien PREBAY, artificier, de tirer le feu d'artifice à la Poirière. Un grand merci pour ce magnifique spectacle pyrotechnique ! Le repas républicain du 14 juillet sous la halle a été apprécié par les administrés.

b/ Circulation rue du Château : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par des habitants de la rue du Château et signé par les riverains qui constatent des excès de vitesse au-delà des 50 km./h. Ils demandent la limitation à 30 km/h dans la rue et autour de la place.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R. 413-3 du code de la route.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De fixer la limitation de la vitesse à 30 km/h rue du Château,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

c/ Avancement de la modification simplifiée du PLU : les modifications ont été apportées par le prestataire. Une dernière relecture est proposée conjointement avec le service instructeur de l'urbanisme de la CCF avant saisine de l'autorité environnementale.

A vingt-deux heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

